

Motion action et réforme du code du travail

Congrès du SNES - Chalon sur Saône - 2016

Le projet de loi El Khomri entend réduire à néant le code du travail, en finir avec les garanties collectives qu'il contient.

Par ses implications, un tel projet concerne l'ensemble des salariés (du privé comme du public) et la jeunesse.

Les mobilisations du 9 mars et du 17 mars de la jeunesse, des salariés et de leurs organisations, a montré la volonté générale de faire reculer le gouvernement.

Le congrès du SNES de Chalon sur Saône considère que le projet de loi El Khomri n'est ni amendable ni négociable. Il se prononce pour le Retrait pur et simple du projet de loi El Khomri.

Le congrès considère que sur cette orientation, il est possible de centraliser et d'organiser, dans l'unité, la mobilisation jusqu'au retrait. Le SNES se joindra à toute mobilisation en ce sens.

Pour que le mouvement s'ancre sur les lieux de travail et unifie dès la base les travailleurEs des différents secteurs il doit se fonder sur l'organisation d'assemblées générales intercatégorielles et intersyndicales se coordonnant grâce à des éluEs mandatéEs aux différents niveaux, avec des AG de mobilisation interprofessionnelles à l'issue des manifs, associant jeunes, travailleurEs du privé comme du public.

La mobilisation du 24 mars doit être utilisée à de telles fins, en coordonnant les revendications sectorielles et globales, pour favoriser la construction d'une grève interprofessionnelle reproductible à partir du 31 mars afin de battre le gouvernement sur le retrait de la loi travail et de favoriser ainsi l'ensemble des luttes.

POUR : 9

CONTRE : 8

ABST : 17

NPPV : 0